



Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre à seize heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **13 septembre 2022** et que le nombre des membres en exercice étant de **16**, le nombre des membres présents est de **10**.

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER - M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE

Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN

Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU

Pour le Club des Amis : M. Benoît THOMAS

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU - M. René VLODY a donné mandat à Mme Suzette RIVIÈRE

Absent : Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.



Le Président,

Éric FERRÈRE

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Téléphone : 02 62 38 02 66

& &
&

AFFAIRE N°6 : Information du Président

Le Conseil d'Administration est informé que dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, le Président a intenté une action au pénal suite à la diffusion d'un rapport provisoire destiné aux administrateurs sur un réseau social.

Le coût s'élève à :

- ~ Honoraires d'avocat : 4068,75 €
- ~ Constat d'huissier : 1313.40 €

Pour expédition conforme,

Le Président



Éric FERRÈRE

